

L'institution des asiles paraît aussi ancienne que le crime, aussi touchante que la miséricorde. Nous la trouvons dans Moïse qui établit douze villes de refuge en Israël. Il ne les ouvrait qu'aux homicides involontaires, aux crimes commis par inadvertance. Le paganisme même avait conservé ce souvenir primitif de miséricorde, et nous voyons, au chant xix de la Thébàïde de Stace, que les Héraclides, pour se mettre en garde contre la vengeance de ceux qui avaient souffert des travaux illustres de leur père, avaient ouvert un asile sacré dans Athènes. Dès son origine, Rome payenne avait eu aussi son asile dans l'enceinte d'un bois sacré, ainsi que nous le lisons au 3^e livre des Fastes d'Ovide :

*Romulus ut saxo lucum circumdedit alto :
Quilibet huc, inquit, confuge, tutus eris.*

Et Virgile, ... au VIII^e livre :

*Hinc lacum ingentem, quem Romulus acer asilum
Rettulit...*

« Voulant aussi ledict Romulus accroistre les forces et
« puissances de sa cité, inventa un moyen honneste pour y
« parvenir, iceluy referant à l'honneur de Dieu, car il édifia
« un temple en un lieu fort umbrageux, et donna seurté et
« franchise à tous ceux qui se y retireroient, soubz le
« prétexte de la révérence qu'il se disoit porter aux Dieux,
« tellement que ceux qui se y retireroient estoient asseurez
« qu'ils n'auroient aucun mal de par ceux qui les poursui-
« voyent... » (*Recueil de diverses histoires. Lyon, de
Tournes 1544. p. 466.*)

Le géographe Strabon nous montre des asiles ouverts jusqu'au sein de l'antique Orient, dans les temples d'Osiris, dans celui d'Apollon en Syrie.

Le Christianisme arrivant avec son caractère d'universalité, multiplie partout les asiles. Et plus d'une fois, ceux